

ARRÊTÉ DU MAIRE N°T004-2026**Portant réglementation temporaire d'occupation du domaine public,
Cafés rencontres Soucieu de vous, en agglomération**

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande en date du 14 janvier 2026 de Madame BACLE Magali, pour des cafés rencontres dans le cadre des élections municipales 2026,

Vu l'état des lieux,

Considérant que pendant les événements, il y a lieu de réglementer l'occupation du domaine public,

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame BACLE Magali est autorisée à occuper le domaine public dans le cadre de cafés rencontres avec les administrés de la commune de Soucieu en Jarrest.

ARTICLE 2 : Ces autorisations sont valables les :

- mardi 20 janvier 2026 de 08h à 10h place de la Flette
- mardi 20 janvier de 8h à 10h place de la Flette
- mardi 20 janvier de 18h à 20h, place du Planil
- vendredi 23 janvier de 17h à 19h, place du Pillot
- dimanche 25 janvier de 10h à midi, place de l'Eglise
- lundi 26 janvier de 17h à 19h place Jeanne Condamin
- Mercredi 28 janvier de 18h à 20h, à Prasseytout/Marjon

Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Madame BACLE Magali, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à Madame BACLE Magali

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 19 janvier 2026

le Maire,
Arnaud SAVOIE



Affiché le : 19/01/26